



## Délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 18

Pouvoirs : 1

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 16 juin 2024, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Diogène BATALLA, Alain BENISTY, Jean-Pierre BLANCHARD, Isabelle BONNET, Véronique BOUCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Raphaël DELOIN, Etienne DUVAL, Albane GENIN, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Sandra LEZIN, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE et Frédérique MOULIGNEAU.

Excusée : Chani PETIT (pouvoir donné à Evelyne GIRARDON).

### **2024-38 Délibération relative à la signature d'une convention tripartite entre le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues, la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle et M. Jérôme CROZIER**

**Rapporteur** : Aymeric GIRARDON

En 2019, le SIEVA a renforcé le réseau d'eau potable chemin de la Pénarde à Fleurieux-sur-l'Arbresle et positionné ce réseau sous la voirie.

Or, il est apparu que cette voirie appartient pour moitié à la commune et pour moitié à M. Jérôme CROZIER, propriétaire de la parcelle AV 0011 située en zone agricole.

En 2023, M. Jérôme CROZIER a sollicité le SIEVA pour raccorder deux de ses parcelles au réseau d'eau potable pour l'alimentation en eau de ses bovins, aux adresses suivantes :

- 423 route de la Roche, 69210 Fleurieux-sur-l'Arbresle ;
- 500 chemin des Marchaudières, 69380 Civrieux-d'Azergues.

Il souhaite que la fourniture et la pose de ces deux branchements soient effectuées à titre gracieux, en dédommagement de l'installation du réseau d'eau potable sous la parcelle AV 0011 située chemin de la Pénarde à Fleurieux-sur-l'Arbresle. Cela correspond à un montant de 5 009,33 €.

En avril 2024, M. Jérôme CROZIER a relancé le SIEVA pour la réalisation de ces branchements.

Une réunion a eu lieu sur place en présence du SIEVA et la commune, qui ont proposé :

- de régulariser l'emprise du domaine public en achetant à l'abonné la surface nécessaire à la réalisation d'une voirie d'a minima 4 mètres de large sur le chemin de la Pénarde, au montant fixé par évaluation domaniale de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) ;
- de prendre en charge financièrement la fourniture et pose des deux branchements situés au 423 Route de La Roche à Fleurieux-sur-l'Arbresle et au 500 chemin des Marchaudières à Civrieux d'Azergues.

Considérant qu'une canalisation d'eau potable appartenant au SIEVA passe dans les tréfonds du chemin de la Pénarde, sous l'emprise de la parcelle agricole AV 0011, propriété de M. Jérôme CROZIER;  
Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette emprise du domaine public permettant également de régulariser, dans les mêmes conditions, les tréfonds de la parcelle actuellement occupés par une canalisation du SIEVA ;

Vu l'accord écrit de M. Jérôme CROZIER dans son mail du 18 avril 2024 relatif aux propositions émises par le SIEVA et la commune ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** les modalités de régularisation de la canalisation d'eau potable située sous la voirie du chemin de la Pénarde ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEVA et M. Jérôme CROZIER ;
- **DE DIRE** que les crédits seront prélevés en investissement sur l'opération 254 « voirie » du budget 2024.

  
Le Maire  
Diogène BATAÏLLA



Le secrétaire de séance  
Aymeric GIRARDON

